



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 janvier 2024

### 2 ANS DE FRANCE 2030 : DES RESULTATS CONCRETS ET DES PERSPECTIVES POUR LA SANTE NUMERIQUE

A l'occasion d'un événement réunissant l'écosystème de la santé numérique le 18 janvier au Beffroi de Montrouge, le Gouvernement a fait un point d'étape sur les ambitions et les résultats de sa stratégie « santé numérique », une des filières d'avenir de France 2030, et notamment de son volet santé « Innovation Santé 2030 ».

Deux ans après son lancement, la stratégie d'accélération « Santé numérique » a relevé un triple défi :

- **Associer l'écosystème du numérique en santé**, en s'appuyant sur la dynamique des relais locaux et nationaux.
- **Accompagner rapidement les porteurs de projets**, grâce à 10 dispositifs, qui ont financé à ce jour 141 lauréats, pour un montant total engagé de près de plus de 320 millions d'euros.
- **Engager ces actions en synergie** avec les ambitions du plan France 2030.

Pour intensifier ces actions et créer une médecine plus préventive et prédictive grâce aux données de santé, le Gouvernement annonce aujourd'hui :

- **Les conclusions de la mission sur l'utilisation secondaire des données de santé** ayant pour ambition de fédérer les acteurs de l'écosystème pour libérer l'utilisation secondaire des données de santé ;
- **L'ouverture imminente de l'API (Interface de Programmation d'Application) ECLAIRE** qui rend publique certaines informations de la base des CPP (Comité de Protection des Personnes) afin de favoriser l'inclusion de patients dans les essais cliniques ;
- **Le lancement des Grands Défis du Plan DM « Dispositifs médicaux numériques et bien vieillir » et « Dispositifs médicaux numériques en santé mentale ».** Une consultation publique est lancée

du 18 janvier 2024 au 31 mars 2024 pour le Grand Défi « Dispositifs médicaux numériques et bien vieillir ». [Lien vers la concertation](#)<sup>1</sup>

- **Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**
- ;
- **Les 15 lauréats de la 2<sup>ème</sup> vague de l'appel à projets « Tiers lieux d'expérimentation »** qui accompagnent l'innovation en santé numérique avec et au service des usagers et l'ouverture d'une nouvelle vague au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ;
- **Le lancement de l'action export** qui doit permettre d'accompagner spécifiquement les entreprises innovantes françaises de la santé numérique déjà implantées sur le marché national et souhaitant accélérer leur déploiement sur de nouveaux marchés. ;
- **Le lancement de l'action achats hospitaliers d'innovations numériques** qui doit fournir des outils spécifiques de soutien à l'implémentation de l'innovation numérique au sein des hôpitaux.

Lancée en octobre 2021 dans le cadre de France 2030, la stratégie d'accélération « Santé numérique » (SASN) est le premier programme interministériel de cette envergure. Elle est pilotée par la délégation au numérique en santé et embarque les ministères en charge de l'Economie, des Finances, et de la souveraineté industrielle et numérique, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Travail, de la Santé et des Solidarités, ainsi que le secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030 et l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS).

Ces résultats, ces moyens nouveaux ainsi qu'un état des lieux après 2 ans d'existence de la stratégie d'accélération « Santé numérique » sont précisés dans le dossier de presse accessible en cliquant [ici](#). Cette dynamique gouvernementale inédite structure la filière de la santé numérique, ainsi prête à affronter les défis de demain en matière de formation, d'évaluation et d'accès au marché et faire de la France un leader en santé numérique d'ici 2030.

Le rapport de la mission sur l'utilisation secondaire des données de santé est accessible [ici](#)<sup>2</sup> et les annexes [ici](#)<sup>3</sup>.

La Journée Nationale de l'Innovation en Santé s'est achevée par la Cérémonie des Talents de la e-santé. Le CP de l'Agence du Numérique en Santé sera publié à 20h à l'issue de la cérémonie et est accessible [ici](#).

#### **Contact presse :**

##### **Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités :**

Délégation au Numérique en Santé : Marion Février 06 08 77 61 02 - [marion.fevrier@sante.gouv.fr](mailto:marion.fevrier@sante.gouv.fr)

##### **Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

01 53 18 33 80 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** : 01 55 55 82 00 – [presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement/Agence de l'innovation en santé** : 01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

---

<sup>1</sup> <https://participez.esante.gouv.fr/project/plan-dactions-du-grand-defi-dispositifs-medicaux-numeriques-et-bien-vieillir/presentation/presentation>

<sup>2</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_donnees\\_de\\_sante.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_donnees_de_sante.pdf)

<sup>3</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_donnees\\_de\\_sante\\_-\\_tome\\_2\\_annexes.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_donnees_de_sante_-_tome_2_annexes.pdf)

## À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## À propos de l'Agence de l'innovation en Santé

- ✓ **Pilote le plan Innovation santé 2030, volet santé de France 2030** : rattachée au Secrétariat général pour l'investissement, elle coordonne les travaux interministériels en matière d'innovation en santé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de l'Industrie. Elle suit ainsi les actions et l'utilisation des moyens financiers du plan sur quatre stratégies prioritaires : biomédicaments/bio production, maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC, numérique en santé, dispositifs médicaux innovants).
- ✓ **A vocation à assurer un continuum entre recherche & développement, innovation, accès au marché, production et industrialisation** : son objectif est de faire de la France un des leaders en Europe en matière d'innovation en santé.
- ✓ **Anime des travaux sur la prospective en santé** pour anticiper l'impact organisationnel et financier des innovations, préparer leur intégration dans le système de santé et identifier les besoins médicaux non couverts ou insuffisamment couverts.
- ✓ **Fluidifie et simplifie les procédures réglementaires et administratives** en identifiant des problématiques structurelles et générales et des points d'amélioration pour accélérer le développement d'innovations stratégiques pour le système de santé et ainsi en garantir l'accès rapide et sécurisé aux patients et améliorer leur prise en charge.
- ✓ **Accompagne de façon personnalisée des porteurs de projets innovants prioritaires** avec un programme sur-mesure, spécialisé en santé, qui se décline en trois axes : accès prioritaire, hors cadre et passage à l'échelle.

<https://www.gouvernement.fr/agence-innovation-sante>